



COUNCIL OF EUROPE    CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 2 décembre 2003

Diffusion restreinte  
**CDL-EL-OJ (2003) 7ann**  
**Or. fr.**

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

**7<sup>e</sup> REUNION**  
**DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES**  
**(Venise, le 11 décembre 2003 à 9h)**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document CDL-EL-OJ (2003) 7.

### **2. Communication du Secrétariat**

Le Secrétariat informera le Conseil de la préparation de la deuxième conférence européenne des administrations électorales.

### **3. Règlement intérieur**

Suite à la demande qu'il a exprimée lors de sa dernière réunion, le Conseil pourrait adopter le projet de règlement intérieur proposé par le Secrétariat (CDL-EL (2003) 17) .

### **4. Systèmes électoraux**

Le Conseil sera invité à examiner la version révisée du rapport de MM. Broquet et Lancelot, intitulé « Les systèmes électoraux : tableau de l'offre et critères du choix » (CDL-EL (2003) 6 rév.), en vue de son adoption.

### **5. Projet de convention de l'ACEEEE**

Le Conseil sera invité à examiner le projet de convention de l'ACEEEE sur les standards, les droits et les libertés en matière électorale (CDL (2003) 57), sur la base du rapport de M. Grabenwarter (CDL-EL (2003) 14).

### **6. Vote électronique et vote à distance**

Le Conseil sera invité à examiner les commentaires de M. Grabenwarter sur le vote électronique et le vote à distance (CDL-EL (2003) 16), en vue de leur adoption.

### **7. Arménie**

Le Conseil est appelé à examiner les recommandations sur le droit électoral et l'administration électorale en Arménie, sur la base des commentaires de M. Michael Krennerich (rapporteur : M. Masters), en vue de leur adoption (CDL-EL (2003) 10 rév ; voir doc. CDL (2003) 52).

### **8. Activités futures**

- Recommandations sur le droit électoral et l'administration électorale

Sur la base des derniers rapports d'observation de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, le Conseil pourrait décider d'élaborer des recommandations sur le droit électoral et l'administration électorale dans les Etats suivants :

- Albanie
- Azerbaïdjan
- Géorgie
- Russie

- Autres activités

- Référendum
- Restrictions au droit de vote
- Fraude électorale
- Participation électorale

**9. Date de la prochaine réunion**

La prochaine réunion devrait se tenir le jeudi 11 mars 2003 de 9 h. à 12 h. 30.